

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

Le dix huit septembre deux mille quinze à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2015

Sont présents : Mmes BERNARD, LHERMELIN, LANE, MALHAO, Mrs COURTIN, COCULET, FORTINEAU, CHABOT, ROSSET, SIMON.

Absent excusé : M. BONHOMME

M. Damien ROSSET a été désigné secrétaire de séance,

Madame le maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui reçoit l'approbation des élus.

AUTORISATION DE DEMANDE DE VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'Ap) 2015_sept_01

Vu la loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 Septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le Code de la Construction et de l'habitation et notamment ses articles L111-7-5 et D111-19-35,

Considérant que les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) permettent à tout maître d'ouvrage dont les ERP ne répondent pas, au 31 Décembre 2014, aux exigences d'accessibilité de solliciter un délai supplémentaire de mise en conformité,

Considérant que ces Ad'AP doivent être déposés en préfecture avant le 27 Septembre 2015,

Considérant que la Mairie, la salle des fêtes, l'église, la salle des associations et le cimetière ne sont pas accessibles,

Considérant que le dépôt de l'Agenda d'accessibilité programmé suspend, pour la durée de l'agenda, le risque de se voir appliquer la sanction pénale prévue par la loi du 11 février 2005,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée annexé à la présente délibération;

AUTORISE Madame le Maire à présenter la demande de validation de l'Agenda auprès de la préfecture et à procéder aux démarches et formalités nécessaires.

RENTREE SCOLAIRE RPI ECURAS ROUZEDE

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la décision de l'Inspection Académique de maintenir la classe de Rouzède ouverte pour cette année scolaire avec un effectif de 17 élèves.

HAUT DEBIT

Une décision de développement du haut débit sur le territoire a été adoptée au conseil communautaire pour une plus grande couverture ADSL. Le financement du projet retenu aura un coût de 95 000 euros pour la CDC ; le conseil municipal accepte l'idée d'une aide par le reversement intégral du FPIC à la CDC sur 5 ans soit environ 11 000 euros (5 x 2290 €).

Fin de la séance à 20h